

DISTRIBUTION DE LA SURCOMMISSION DE L'AGENT GÉNÉRAL

				1 D D.					
□ Demande initiale □ Changement RETOURNER À l'Administration, Rémunération, Réseaux de distribution : □ Québec □ Toronto □ Vancouver									
Agence Code de l'agent général Nom de l'agent gé	néral								
Méthode de versement des commissions de 1 ^{re} année du représentant A) La rémunération du représentant sera versée selon le principe « placé/payé » sauf indication contraire de la part de l'agent général donnée ci-dessous. La demande est assujettie à l'approbation de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« la Société »). L'agent général demande (s'il y a lieu) Redistribution du boni de production (surcommission) de l'agent général									
					B) La présente autorisation permet la redistribution d'une portion du boni de production de l'agent général au représentant-vendeur ou à d'autres représentants. Si le taux versé est « 0 », indiquer « 0 » dans les champs prévus à cet effet. Si rien n'est inscrit, on considérera qu'un « 0 » a été inscrit. La présente autorisation est valide jusqu'à la date de réception, par la Société, d'un avis d'annulation transmis par écrit par l'agent général.				
					Noms des représentants Vendeur Autre ⁽¹⁾		Autre ⁽²⁾		
Codes des représentants Vendeur	Autre ⁽¹⁾	Autre ⁽²⁾							
Vie % au repré	sentant-vendeur	% à l'autre représentant ⁽¹⁾	% à l'autre représentant ⁽²⁾	% max. des commissions versées					
Vie (traditionnelle/non traditionnelle) – 1 ^{re} année	<u> </u>	%	%	Voir barème des agents généraux					
Placements/rentes									
CPG à terme fixe – 1 ^{re} année	%	%	%	30 %					
CPG à terme fixe – renouvellement/commission de service	%	%	%	30 %					
Fonds distincts/Ecofl <i>extra</i> frais de rachat – 1 ^{re} année	%	%	<u> </u>	40 %					
Fonds distincts/Ecofl <i>extra</i> frais de rachat –		1 1	1 1						
commission de service	%	<u> </u>	%	40 %					
Fonds distincts/Ecofl <i>extra</i> frais de récup. – 1 ^{re} année	%	%	%	40 %					
Fonds distincts/Ecofl <i>extra</i> frais de récup. – commission de service de 2° à 4° année	%	%	%	40 %					
Fonds distincts/Ecofl <i>extra</i> frais de récup. –	/0			40 /6					
Commission de service de 5º année et plus	%	%	%	25 %					
Fonds distincts/Diploma – 1 ^{re} année	%	%	%	40 %					
Fonds distincts/Diploma – commission de service	%	%	%	40 %					
Fonds distincts/Ecofl <i>extra</i> frais initiaux – 1 ^{re} année	%	%	%	25 %					
Fonds distincts/Ecofl <i>extra</i> frais initiaux – commission de service	%	%	%	25 %					
CELI haut rendement – iA Fiducie	%	%	%	25 %					
Rente à prime unique	<u></u> %	<u> </u>	%	30 %					
Compte à intérêt élevé (seulement Mes études+)	%	%	%	25 %					
Assurance accidents	%	%	<u> </u>	15 %					
(1) Si le présent formulaire est dûment rempli au moment de sa soumission, la redistribution prendra effet dans un délai de dix jours ouvrables après sa réception. (2) Les polices en suspens dans le moulin à la date à laquelle la présente redistribution prendra effet sont incluses. Les distributions ne peuvent pas être effectuées de façon rétroactive. N. B. — La redistribution sera versée selon la méthode de versement de la commission de première année. — Le pourcentage maximum indiqué ci-dessus peut changer de temps à autre en fonction du barème des agents généraux. — Les taux de redistribution des surcommissions des représentants ne seront pas ajustés automatiquement si des changements sont apportés au taux de surcommission des agents généraux.									
Signature de l'agent général									
Signature: Date:									